



**PALMCI**  
**Société Anonyme avec Conseil d'Administration**  
**au capital de 20 406 297 497 FCFA**  
**Siège Social : Abidjan-Vridi, zone industrielle,**  
**Boulevard de vridi, 18 BP 3321 Abidjan 18**

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le **Jeudi 04 juin 2015 à 09 heures 30, à la Salle de Conférence du CRRAE-UMEOA (Versus Bank)** sise à Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014 ;
2. Présentation du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du GIE ;
3. Approbation des comptes et des conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du GIE ;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Affectation du résultat ;
6. Indemnités de fonction des Administrateurs ;
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs;

*Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

1. Présentation du projet de Statuts harmonisés avec les dispositions du nouvel Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales et Groupement d'Intérêt Economique daté du 30 janvier 2014;

2. Approbation de la mise en harmonie des Statuts;
3. Pouvoirs pour la signature des Statuts et l'accomplissement des formalités légales;

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale pour s'y faire enregistrer muni d'une pièce d'identité à partir de 8h30. En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir à retirer au siège social de la société.

Les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique seront tenus à la disposition des Actionnaires pour consultation au siège social de la société, à compter du **15 mai 2015**.

**Le Conseil d'Administration**